

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 18 mars 2015, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature des dérogations demandées</b>
<b>Adresse :</b> 2740-2742 rue Bourgogne <b>Lot :</b> 2 704 094 <b>Zone :</b> B06H <b>Dossier :</b> 610-L-15-001	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exempter, pour un logement localisé sous le niveau moyen du sol adjacent au bâtiment, d'avoir une terrasse au niveau du plancher et d'avoir une superficie vitrée équivalente ou supérieure à celle des pièces des logements situés au-dessus du niveau moyen du sol.</li><li>- Exempter de l'aménagement d'une bande paysagère, d'une largeur minimale de 0,5 mètre, entre les espaces de stationnement existants et la limite latérale gauche en plus de la bande paysagère d'un mètre sur le côté gauche du bâtiment;</li><li>- Réduire le nombre de cases de stationnement requis, de 6 à 5 cases par logement;</li><li>- Permettre les manœuvres des véhicules hors de la propriété;</li><li>- Exempter de l'obligation d'aménager un écran visuel d'une hauteur minimale de 2 mètres lorsqu'une habitation de 4 logements est adjacente à une habitation de 1 à 3 logements;</li><li>- Réduire les espaces récréatifs de 70 mètres carrés à 35 mètres carrés par logement.</li></ul>

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 18 février 2015.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 18 mars 2015 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de février 2015.

---

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6311.